

Assemblée Générale de l'ARISAL – Hager Forum à Obernai



Nous avons le plaisir de convier nos membres (et futurs membres !) et leurs conjoints à participer à l'Assemblée Générale de notre Association.

Agenda :

09h30-10h00 : arrivée des participants et café d'accueil par un représentant de Hager Group

10h00-11h00 : visite Hager Forum en 2 groupes

11h00-12h30 : Assemblée Générale de l'association

Pour accéder au Hager Forum, merci de bien vouloir vous garer sur le parking à l'arrière des bâtiments (voir plan d'accès ci-joint). En sonnant au tourniquet, une personne vous ouvrira.

Cette assemblée sera suivie d'un **déjeuner au restaurant « La Halle aux Blés » (Place du marché, 67210 Obernai)**.

Vous voudrez bien retourner avant le 16 avril 2017 au secrétariat de l'ARISAL, 56 boulevard d'Anvers, 67000 Strasbourg (secretariat.arisal@neuf.fr) le bulletin d'inscription ci-joint, par mail ou par courrier postal.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne ici : S'inscrire à l'AG



Plan d'accès au Forum Hager



Association Régionale des Ingénieurs
et des Scientifiques d'Alsace

Assemblée Générale de l'ARISA

VENREDI 27 AVRIL 2018, de 14h00 à 17h00
Au HAGER Forum
632 Boulevard d'Europe 67110 Obernai

Bulletin d'Association

NOM : _____ Prénom : _____

Votre Hager Forum (de 1930 à 1990) : OUI NON (cocher votre choix)

Assurez à l'Assemblée Générale (AG) à 17h00 : OUI NON (cocher votre choix)

Présentez-vous au siège à 12h00 : OUI NON (cocher votre choix)

Au restaurant "Le Hâle des Sèves" - Place du marché, 67110 Obernai

Nombre de personnes à la table : _____

Nombre de personnes à l'AG : _____

Nombre de personnes au déjeuner : _____

Decouvrez dès à présent les conditions nécessaires pour prendre part au vote

- Être candidat(e) à un poste au Conseil d'Administration de l'ARISA : OUI NON
- Si membre du Conseil d'Admin :
- Si non membre du Conseil d'Administration de l'ARISA : OUI NON

- Donné pouvoir à _____ membre de l'ARISA, pour me représenter et voter : OUI NON

- Donné pouvoir à un membre de l'ARISA, présent à l'Assemblée Générale, à voter en mon nom : OUI NON

- Donné pouvoir au Président de l'ARISA : OUI NON

Rester le nombre manquant = NON pour POUVOIR =

Signature : _____

(Le Président de l'Association, en son représentant légal autorisé, est autorisé à valider le pouvoir d'appoint au regard de la règlement de la cotisation versée par le Groupement de l'ARISA et de respecter les conditions indiquées sur ce bulletin d'association pour recevoir au plus deux pouvoirs de membres individuels.)

Téléchargez le bulletin de réponse

Complément d'information : La visite de l'entreprise est accessible à tous sur inscription, et le nombre de place est limité. Seuls les membres à jour de leur cotisation 2017 sont autorisés à participer à l'Assemblée Générale. Vous pouvez régulariser le montant de votre adhésion, soit par internet avant l'Assemblée Générale (Régler ma cotisation 2018), soit par chèque le jour même.